

# L'essentiel de la démarche palliative

Décembre 2016

Les soins palliatifs ne sont pas séparés des traitements spécifiques de la maladie : il est nécessaire de développer une « culture » ou « démarche » palliative qui a pour vocation l'intégration d'une compétence en soins palliatifs dans toute pratique clinique.

La démarche palliative est une façon d'aborder les situations de fin de vie de façon anticipée : accorder une place aux questions éthiques, à l'accompagnement, aux soins de confort, au juste soin et repérer précocement les besoins en terme de soins palliatifs des « personnes approchant de leur fin de vie ». Elle facilite, lorsque le traitement spécifique de la maladie atteint ses limites, le passage progressif à des soins palliatifs.

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés par une équipe multidisciplinaire, dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive, en phase avancée, d'évolution fatale. Leur objectif est de soulager les symptômes physiques, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution.

## La démarche palliative accompagne le patient tout au long de sa maladie

- Elle doit être **précoce**.
- Elle a pour objectif d'offrir la **meilleure qualité de vie** possible au patient et à ses proches par le traitement des symptômes physiques (douleur, dyspnée, vomissements) et la prise en compte de la souffrance psychologique, des besoins sociaux, spirituels et culturels du patient.
- Ces soins et traitements sont administrés **simultanément ou non aux traitements spécifiques** de la maladie.
- Elle **cherche à éviter l'obstination déraisonnable**, respecte la **volonté du patient** et se refuse à provoquer intentionnellement la mort.

### Qui est concerné ?

Toute personne qui a une maladie grave, évolutive, en phase avancée, potentiellement mortelle doit pouvoir en bénéficier, ainsi que toute personne confrontée à une situation mettant en jeu le pronostic vital à court ou moyen terme ou les personnes en grande perte d'autonomie.

### Qui sont les acteurs ?

Tous les professionnels de santé sont invités à intégrer la démarche palliative dans leurs pratiques, quels que soient leur spécialité et leur lieu d'exercice : multidisciplinaire, elle n'est pas réservée à des unités dédiées ou à des professionnels spécialisés. Les professionnels du secteur médico-social et social sont également impliqués et les associations de bénévoles sont partenaires des équipes soignantes.

### Où ?

Elle doit pouvoir être mise en œuvre au domicile, dans les établissements médico sociaux ou les établissements de santé. Si l'appel à des professionnels spécialisés est nécessaire (réseau, équipe mobile, lits identifiés ou unité spécialisée des soins palliatifs), la liste des structures est disponible dans un annuaire (<http://www.sfap.org/annuaire>).

## Le médecin en parle avec son patient le plus tôt possible

### Quand ?

Le dialogue peut être initié :

- dans le suivi après l'annonce d'une maladie grave ;
- ou à l'occasion d'une complication ou d'une aggravation de la maladie ;
- lors de l'apparition d'une comorbidité ou d'une autre pathologie.

### Comment ?

- en expliquant que le mot « **palliatif** » n'est pas synonyme de « **dernières semaines de vie** » ;
- en respectant le patient, son souhait d'être informé et sa famille ;
- en prenant le temps d'écouter et de poser des questions ouvertes ;
- en donnant des informations simples, avec tact, délicatesse, de façon progressive, dans des termes compréhensibles, sans jargon, sans euphémisme, adaptés au patient.

Cette synthèse est issue du document « **Mise au point sur la démarche palliative** »  
et téléchargeable sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)



[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

5 avenue du Stade de France - 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX  
Tél. : +33 (0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33 (0) 1 55 93 74 00